

2026ARR008

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue de la Traversole.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU** Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU** La demande du 14/01/2026 de l'entreprise **2B RESEAUX** sise 40 rue de la Bastide 64800 ASSON représentée par Monsieur Ludovic CHIPAULT.
- CONSIDERANT** Que pour permettre l'exécution de travaux de mise en souterrain des réseaux BT /EP et TE, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Du 26/01/2025 au 17/07/2026 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux et la circulation sera interdite rue de la Traversole.
Une déviation sera mise en place par l'entreprise **2B RESEAUX**.
Les véhicules chargés des travaux sont autorisés à stationner sur la zone du chantier.
- ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **2B RESEAUX**, pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 :** L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires riverains, ni aux usagers des garages de ces voies.
- ARTICLE 4 :** Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies précitées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.
- ARTICLE 5 :** Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 6 :** ➤ Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 22/01/2026

Le Maire,
Gisèle VINCENT

